



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des Ecuries d'Avesnelles sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 10 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 66

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT a donné procuration à Antoine BADIDI, Christelle BLANDO

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Aline BERTRAND, Sylvie CABOOR a donné procuration à Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE a donné procuration à Daniel ETEVE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaupaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Philippe HANOT

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT a donné procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante

Commune de Doulers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Ghislain FRANCOIS, Maryse BERNARD a donné procuration à Wilfrid SALMON, Maxime LOUGUET

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Thierry THIROUX
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Daniel DEUDON, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE a donné procuration à Anne-Marie LENTIER
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Christophe LIESSE, conseiller suppléant
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Vincent COURET

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Objet de la délibération : Réalisation d'une étude pré-opérationnelle de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois : Attribution d'un accord cadre de prestations de service.

Numéro de la délibération : DC_2023_021

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 66

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Depuis les épisodes de pluies intenses survenus en juin 2016 et juin 2018, des phénomènes récurrents importants de ruissellement, d'érosion des sols et de

coulées de boues se manifestent, occasionnant des dégâts matériels et préjudices moraux sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Dans le cadre de sa compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et lutte contre les Inondations », afin de répondre au mieux aux préoccupations du territoire et dans l'objet d'apporter une réponse adéquate et opérationnelle à ces phénomènes, la communauté de communes, avec le partenariat du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, souhaite réaliser une étude de caractérisation des phénomènes de ruissellement et d'érosion sur son territoire.

Une étude préliminaire, effectuée par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, a révélé que 33 communes étaient touchées par ces phénomènes et a permis d'identifier 92 bassins versants impactés, représentant une superficie totale de 6 137 ha.

Cette étude hydraulique pré-opérationnelle de lutte contre les ruissellement et d'érosion des sols permettra d'analyser ces phénomènes, de les comprendre et d'étudier la mise en place d'aménagements, de travaux et d'ouvrages en vue de les réduire. Au regard du cahier des charges établi, la mission comporte trois lots :

- Lot 1 : Etude de programmation (état des lieux et expertises de terrain, analyse critique des pratiques, identification des dysfonctionnements hydrauliques et des phénomènes météorologiques, élaboration d'un programme d'actions) ;

- Lot 2* : Rédaction du dossier d'enquête publique

- Lot 3* : Evaluation du programme d'actions retenu

**Sous réserve d'affermissement*

Le coût d'objectif a été fixé à 367 500,00 € HT – soit 441 000,00 € TTC, sur la base d'un coût forfaitaire de 60€/ha. Il est rappelé que cette étude peut prétendre au soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, au titre de son 11^{ème} programme d'intervention et d'orientations 2022-2024, à hauteur de 70%.

La durée de la mission porte sur environ 12 mois pour le lot 1, et jusqu'à 24 mois si les lots 2 et 3 sont affermés.

Conformément à la délibération DC_2022_083 du 28 septembre 2022, une procédure de recrutement de l'équipe experte, selon une procédure d'appel

d'offre européen en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code de la Commande Publique, avec publication d'un avis d'appel à concurrence le mercredi 11 janvier 2023 sur la plateforme des marchés publics : www.marchespublics596280.fr , au BOAMP et au Journal Officiel de l'Union Européenne. La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 23 février 2023 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 23 février 2023 à 13h30. Un seul candidat a remis une offre complète dans le délai imparti : Le bureau d'Etudes LIOSE - 71 rue de Crécy 02000 LAON dont la candidature est complète, l'offre est administrativement recevable.

Le jugement des offres a été effectué selon les conditions prévues à l'article 5 du règlement de consultation. L'offre la plus avantageuse retenue est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés selon les modalités ci-après détaillées :

Critères	Pondération
1 - Valeur Technique	60%
1-1 Compréhension de la commande et comptabilité avec le cahier des charges	20%
1-2 Moyens humains et matériels alloués à la mission	20%
1-3 Pertinence de la méthodologie proposée	20%
2 - Prix	40%

L'analyse de l'offre financière porte sur un prix proposé à l'hectare à 47.76 € HT, soit pour un périmètre de 6137ha, un montant total de 294 378,33 € HT - 353 253,97 € TTC.

Le mémoire technique remis fait état d'une bonne compréhension globale de la commande et du cahier des charges au regard de la méthode proposée

(complète et adaptée à la demande de l'étude et au contexte). Une équipe de 4 personnes disposant du matériel adapté sera mobilisée sur cette mission durant deux années.

Considérant que l'offre LIOSE répond aux prescriptions du cahier des charges et est recevable financièrement, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 mars 2023, dûment convoquée, propose de retenir son offre.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence communautaire de protection et de mise en valeur de l'environnement,

Vu la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et lutte contre les Inondations »,

Considérant les 33 communes et les 92 bassins versants impactés par des problèmes de ruissellements et d'érosion,

Considérant la délibération DC_2022_083 du 28 septembre 2022 autorisant le président à lancer la consultation en vue du recrutement de l'équipe en charge de l'étude pré-opérationnelle de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,

Considérant la procédure de consultation, menée du 11 janvier 2023 au 23 février 2023,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offre réunie en séance du 6 mars 2023,

Considérant la validation du Bureau Communautaire en date du 6 mars 2023,

Il est proposé au Conseil de Communauté de :

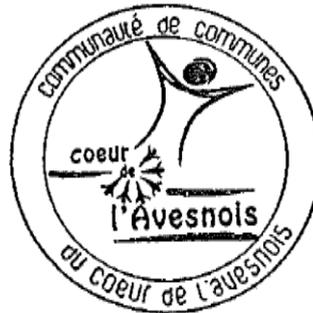
- AUTORISER le président à attribuer l'accord cadre de prestations de service au Cabinet LIOSE de Laon, sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, pour un coût total de de 294 378,33 € HT - 353 253,97 € TTC, pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois ;
- CONFIRMER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023, correspondant au montant total TTC des travaux d'étude, sous réserve de l'obtention de la subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie ;
- AUTORISER le président à signer tout document relatif à ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, avec 65 voix pour et 1 abstention :

- AUTORISE le président à attribuer l'accord cadre de prestations de service au Cabinet LIOSE de Laon, sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, pour un coût total de de 294 378,33 € HT - 353 253,97 € TTC, pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois ;
- CONFIRME que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023, correspondant au montant total TTC des travaux d'étude, sous réserve de l'obtention de la subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie ;
- AUTORISE le président à signer tout document relatif à ce marché.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,
Nicolas DOSEN



Publié sur le site Internet le 11/04/2023

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu le 28/03/2023

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20230316-DC_2023_021-DE